



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Numéro de l'arrêté : URB_2024_09_342

OBJET : DÉROGATION D'OUVERTURE DOMINICALE
INTERSPORT
Route Départementale 70

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 et L. 2215-1,

Vu l'article L.221-19 du Code du Travail,

Vu le code du Travail, notamment les articles L.3132-26 et L. 3132-27 concernant les dérogations au repos dominical,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture présentée par Monsieur LION François, Directeur du magasin INTERSPORT, tendant à obtenir une dérogation au principe du repos hebdomadaire le dimanche des salariés pour son enseigne INTERSPORT située Route Départementale à Raismes, pour les dimanches 24 novembre, 01 décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 décembre 2024, 05 janvier 2025, et 12 janvier 2025.

Vu le planning de présence signé par les salariés volontaires pour travailler ces dimanches,

Considérant que le maintien de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire communal a des objectifs prioritaires d'intérêt public en cette période particulière de crise économique,

ARRÊTE

Article 1 : L'enseigne INTERSPORT, située Route Départementale 70 à Raismes, est autorisée à ouvrir les dimanches 24 novembre, 01 décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 décembre 2024, 05 janvier 2025, et 12 janvier 2025.

Article 2 : Le travail du dimanche sera autorisé sur la base du v...
une rémunération qui sera au moins égale au double de la rémunération
normalement due pour une durée équivalente.

Article 3 : Chaque collaborateur bénéficiera d'un repos compensateur équivalent en temps
pris par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du
repos dominical.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et
règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois
à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal
Administratif de Lille.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes
- Direction du Travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le responsable du magasin INTERSPORT de Raismes
- Service de la Police Municipale chargée de son exécution

Fait à Raismes, le 23 septembre 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le.....	24 SEP. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	25 SEP. 2024
Document rendu exécutoire à compter de.....	24 SEP. 2024
Notifié le.....	24 SEP. 2024

URB - 2024 - 09 - 542

INTERSPORT Raismes

RD 70 59590

03/27/34/27/11

Valsport@orange.fr

Mairie de la ville de Raismes

Le 17 Septembre 2024

Monsieur le Maire,

Conformément à la loi sur la fermeture obligatoire hebdomadaire, nous n'ouvrons pas le dimanche.

Cependant à l'occasion de période exceptionnelle dans l'année et avec consultation des employés,

Le magasin souhaite ouvrir ses portes pour les dimanches suivants :

Dimanche 24 Novembre 2024	de 10h00 à 19h00
Dimanche 01 Décembre 2024	de 10h00 à 19h00
Dimanche 08 Décembre 2024	de 10h00 à 19h00
Dimanche 15 Décembre 2024	de 10h00 à 19h00
Dimanche 22 Décembre 2024	de 10h00 à 19h00
Dimanche 05 Janvier 2025	de 10h00 à 19h00
Dimanche 12 Janvier 2025	de 10h00 à 19h00

En qualité de directeur du magasin INTERSPORT qui se situe Route Départementale 70 à Raismes

Je me permets ainsi de vous envoyer la présente afin de vous demander une dérogation d'ouverture exceptionnelle des dimanches.

Je vous joins le tableau du personnel volontaire.

Vous remerciant par avance pour votre obligeance, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments respectueux.

INTERSPORT RAISMES
CARL VALSPORT 711
RD 70
59590 Raismes
Siret 498 429 851 00021
Tel 03 27 34 27 11 Fax 03 27 44 09 56

Mr Lion François Directeur de magasin

Le 17/09/24



Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25 SEP. 2024 SLOW

ID : 059-215904913-20240923-ARRURB2409342-AR

Collaborateurs	Dimanche 24 NOV	Dimanche 1er DEC	Dimanche 8 DEC	Dimanche 15 DEC	Dimanche 22 DEC	Dimanche 5 JANV	Dimanche 12 JANV	EMERGEMENT
Delphine Vallez	X	X		X		X	X	
Mélanie Marchin	X		X			X		
Arnaud Delfosse	X	X		X		X		
Dharen Ledieu	X	X		X		X		
Noemy Deleau	X	X		X		X		
Alexis Delecolle	X		X			X		
Baptiste Cardinal	X	X		X		X		
Anthony Patout	X	X		X		X		
Geoffrey Limberger	X	X		X		X		
Erwan Hamzaoui	X	X		X		X		
David Delecolle	X	X		X		X		
Hugo Delgove	X	X		X		X		
Yohann Bachelot	X	X		X		X		
Perrine Delguste	X	X		X		X		
Marie Lasselin	X	X		X		X		
Cecile Warrant	X	X		X		X		
Alexane Roth	X	X		X		X		
Sephora André	X	X		X		X		
Nicolas Broutin	X	X		X		X		
Steven Caulliez	X	X		X		X		
Thomas Marié	X	X		X		X		

MIEROPUKI KAISMES
 CARL VALSPORT 711
 RD 70

59590 Raismes
 Siret 498 429 851 00021
 Tel. 03 27 34 27 11 Fax 03 27 44 09 56

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25 SEP. 2024

SLOW

ID : 059-215904913-20240923-ARRURB2409342-AR